

**MINISTERE DES
INFRASTRUCTURES ET DU
DESENCLAVEMENT**



BURKINA FASO
Unité - Progrès – Justice

**STRATEGIE NATIONALE DES TRAVAUX
A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE
SN-THIMO AU BURKINA FASO**

PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL
2022-2024

OCTOBRE 2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	I
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	II
INTRODUCTION.....	1
I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE.....	2
1.1. FONDEMENTS	2
1.2. VISION NATIONALE EN MATIERE DES TRAVAUX HIMO.....	2
1.3. LES PRINCIPES DIRECTEURS	2
1.4. OBJECTIF GLOBAL ET IMPACT ATTENDU	4
1.5. LES AXES STRATEGIQUES	4
II. PROGRAMMATION DES ACTIONS.....	5
2.1. AS 1 : INTEGRATION DE L'APPROCHE HIMO AU CŒUR DES POLITIQUES NATIONALES, SECTORIELLES DE DEVELOPPEMENT ET DANS LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC AU BURKINA FASO.....	5
2.2. AS 2 : CREATION D'UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL FAVORABLE A LA PROMOTION DE L'APPROCHE HIMO.....	7
2.3. AS 3 : PROMOTION DU GENRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES THIMO	8
2.4. AS 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET MANAGERIALES DES ACTEURS IMPLIQUES EN MATIERE DES TRAVAUX A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE.....	11
2.5. PLANIFICATION PHYSIQUE ET FINANCIERE	13
III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI –EVALUATION.....	14
3.1. DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE	14
3.1.1. Les instruments de mise en œuvre	14
3.1.2. Les acteurs de mise en œuvre	15
3.1.3. Le cadre organisationnel	17
3.2. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION.....	17
3.2.1. Mécanisme de suivi-évaluation.....	17
3.2.2. Outils de suivi et d'évaluation	17
3.3. MECANISME DE FINANCEMENT	19
IV. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	20
ANNEXES.....	22

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AS	Axe Stratégique
BE	Bureaux d'Etudes
BTP	Bâtiments et Travaux Publics.
CT	Collectivités Territoriales
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DGESS	Direction Générale des Etudes Statistiques et Sectorielles
ENP	Etude Nationale Prospective
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIE	Groupement d'intérêt Economique
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre.
INFTS	Institut National de Formation en Travail Social
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
Km	Kilomètre
MAAH	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale
MCIA	Ministère du Commerce, de l'Industrie, et de l'Artisanat
MFPTPS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MFSNFAH	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire
MID	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJPEE	Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
Ml	Mètre linéaire
ODD	Objectif de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale.
OS	Objectif Stratégique
OSC	Organisations de la Société Civile
PAO	Plan d'Actions Opérationnel
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
SNG	Stratégie Nationale Genre
PIP	Programme d'Investissement Public
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNT	Politique Nationale de Travail
PNPS	Programme Politique Nationale de Protection Sociale

PS-ITCH	Politique sectorielle des Infrastructures de Transport, de Communication et de l'Habitat
PS-TEPS	Politique sectorielle Emploi, travail et protection sociale
PTDIU	Projet de Transport et de Développement des Infrastructures Urbaines.
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTR-HIMO	Projet Travaux Routiers à Haute Intensité de Main d'Œuvre
SNATDD	Schéma National d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable
SN-THIMO	Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
SP-THIMO	Secrétariat Permanent des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
STD	Services Techniques Déconcentrés
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, afin d'amorcer son développement économique et sociale depuis son accession à l'indépendance en 1960 a mis en œuvre plusieurs politiques et stratégies de développement. Ces différents instruments ont utilisé diverses approches afin d'atteindre leurs objectifs. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures socioéconomiques de base et de création d'emplois décents pour lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes, le Gouvernement burkinabè a depuis les années 1980 opté pour l'utilisation de l'approche à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Et, à cet effet, plusieurs projets et programmes dont les résultats sont satisfaisants ont été exécutés avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF). Parmi ces projets figure le PTR-HIMO créé en 2011 dont le rôle est de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de travaux HIMO. Cependant, il ressort de l'analyse globale des projets et programmes HIMO, les constats suivants : i) une absence de visibilité concernant le concept et l'utilisation de l'approche HIMO ; ii) un manque de suivi et d'évaluation ex post et de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les travaux à HIMO ; iii) une insuffisance de coordination globale des interventions, iv) un manque d'entretien des infrastructures post HIMO; d'où la nécessité d'un référentiel unique qui encadre les acteurs et les différentes interventions.

Ainsi, une stratégie nationale des THIMO sur la période 2022-2026 a été élaborée et assortie d'un plan d'actions opérationnel (PAO) 2022-2024 qui s'articule autour des points suivants :

- le rappel des éléments de la stratégie ;
- la programmation des actions ;
- les dispositions de mise en œuvre et de suivi –évaluation,
- et l'analyse et gestion des risques.

I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE

Cette partie présente la synthèse des fondements, la vision, les principes directeurs, l'objectif global, l'impact attendu et les axes stratégiques.

1.1. FONDEMENTS

Les orientations de la Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SN-THIMO) trouvent leurs fondements tant au niveau international que national.

Au niveau international, nous pouvons citer : i) le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, contenant les Objectifs de Développement Durable (ODD) ; ii) les conventions internationales de l'OIT ; iii) et les pays disposant de politiques et/ou de stratégies de promotion des approches HIMO.

Quant au plan national, il s'agit des orientations de l'Étude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025 ; les différentes politiques et stratégies de développement mises en œuvre au Burkina Faso et qui ont prôné l'utilisation de l'approche HIMO pour la construction des infrastructures en milieu urbain et rural dont entre autres : i) le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) ; ii) le Schéma National d'Aménagement du Développement Durable et du Territoire –SNADDT 2040 ; iii) la Politique Nationale de l'Emploi (PNE 2008) ; iv) la Politique Nationale de Travail (PNT 2011-2020) ; v) la Politique sectorielle des Infrastructures de Transport, de Communication et de l'Habitat (PS-ITCH 2018-2027) ;vi) la Politique sectorielle Emploi, travail et protection sociale (PS-TEPS- 2018-2027); vii) la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS 2013-2022) ; viii) le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;et ix) la Stratégie Nationale Genre (SNG 2020 -2024).

1.2. VISION NATIONALE EN MATIERE DES TRAVAUX HIMO.

La vision de la SN-THIMO est celle de : « *A l'horizon 2026, les THIMO sont une référence en matière d'aménagement d'infrastructures durables, résilientes et de création d'emplois décents pour l'amélioration des conditions de vie des burkinabè* ».

Les éléments fondateurs de cette vision sont que les **THIMO** contribuent au développement du capital humain à travers des activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus permettant de lutter contre le chômage et la pauvreté tout en assurant la protection et l'inclusion sociale.

1.3. LES PRINCIPES DIRECTEURS

Un ensemble de valeurs et des normes sociétales guident la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la présente stratégie. Il s'agit notamment : (i) du professionnalisme, (ii) du développement de partenariat et subsidiarité, (iii) de l'unicité de pilotage, (iv) de la priorisation

des actions, (v) du leadership, (vi) de la gestion axée sur les résultats, (vii) et de la prise en compte des thèmes transversaux.

➤ **Le professionnalisme**

Développer les compétences constitue un élément fondamental pour l'atteinte des objectifs assignés au Secrétariat Permanent THIMO. Ainsi, les valeurs et les capacités telles que la technicité, la probité, l'intégrité, l'expérience et l'habileté dans les emplois doivent être développées pour faire en sorte que les agents se comportent conformément à la déontologie de leurs professions. Le Secrétariat Permanent, dans son rôle d'accompagnement des acteurs impliqués dans les THIMO, se doit d'être une institution efficace, flexible et prête à s'adapter au changement pour répondre au mieux aux attributions qui lui sont confiées et aux préoccupations du moment afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

➤ **Le développement de partenariats et la subsidiarité**

Le principe du partenariat implique la participation de tous les acteurs concernés notamment les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le secteur privé, et les Organisations de la Société Civile (OSC). Par conséquent, il convient de renforcer et de développer la collaboration entre le Public et le Privé, les cadres de concertation tripartite et de renforcer la collaboration entre le Gouvernement et le Secteur Privé dans la mise en œuvre de la SN-THIMO. Quant au principe de subsidiarité, il implique un partage des responsabilités entre l'Etat et les Collectivités Territoriales selon que l'action à mener sera plus efficace au niveau de l'Etat ou des Collectivités Territoriales d'une part ; et entre les collectivités territoriales d'autre part.

➤ **L'unicité de pilotage**

La SN-THIMO est pilotée par une instance unique chargée d'orienter et de coordonner la mise en œuvre et d'assurer le suivi et l'évaluation des actions. L'unicité du pilotage est un facteur essentiel pour une meilleure coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la SN-THIMO.

➤ **La priorisation des actions**

Dans la mise en œuvre de la SN-THIMO, la priorisation des actions sera effectuée en concertation avec les parties prenantes en tenant compte, des enjeux, des capacités des services à mettre en œuvre les réformes souhaitées.

➤ **Le leadership**

La promotion et le développement des THIMO devraient contribuer à la transformation structurelle de l'économie nationale à travers la mise en œuvre de la SN-THIMO placée sous le leadership du Comité Nationale de Pilotage.

➤ **La gestion axée sur les résultats (GAR)**

La SN-THIMO s'inscrit dans la démarche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). La GAR est une approche participative qui cherche à aligner les efforts sur les résultats attendus, en impliquant et en responsabilisant toutes les parties prenantes, dans le processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en optimisant l'utilisation

des ressources humaines et financières. Elle intègre aussi les questions de participation et de bonne gouvernance.

➤ **La prise en compte des thèmes transversaux**

La prise en compte des thématiques transversales (genre, droits humains, environnement, santé hygiène sécurité au travail etc) favorise une meilleure mise en œuvre des politiques et stratégies de développement. Pour une meilleure mise en œuvre de la SN-THIMO, les questions de genre, des droits humains, d'environnement, de population, d'aménagement du territoire sont des leviers incontournables.

1.4. OBJECTIF GLOBAL ET IMPACT ATTENDU

L'objectif global de la SN- THIMO est de contribuer au développement d'infrastructures de qualité à moindre coût, en favorisant la création d'un maximum d'emplois décents pour la réduction du chômage et du sous-emploi des populations.

L'impact attendu vise l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures par la mise en œuvre des THIMO.

1.5. LES AXES STRATEGIQUES

Les axes stratégiques (AS) sont les suivants :

Axe 1 : Intégration de l'approche HIMO au cœur des politiques nationales, sectorielles de développement et dans les Programmes d'Investissement Public (PIP) au Burkina Faso

Axe 2 : Création d'un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la promotion de l'approche HIMO

Axe 3 : Promotion du genre, de l'environnement et de la protection sociale

Axe 4 : Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs impliqués en matière des THIMO.

II. PROGRAMMATION DES ACTIONS

Dans cette partie, nous dégagons les axes stratégiques. Au nombre de quatre, les axes stratégiques sont déclinés avec leurs objectifs stratégiques, les effets attendus, les indicateurs d'effet, les actions et les activités à mettre en œuvre.

2.1. AS 1 : INTEGRATION DE L'APPROCHE HIMO AU CŒUR DES POLITIQUES NATIONALES, SECTORIELLES DE DEVELOPPEMENT ET DANS LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC AU BURKINA FASO

Cet axe a pour objet d'intégrer l'approche HIMO tant dans les politiques nationales et sectorielles de développement que dans les programmes d'investissement public. Cet axe est articulé autour de deux (02) objectifs stratégiques : (i) OS.1.1 : Prendre en compte l'approche HIMO dans les politiques nationales et sectorielles de développement et ii) OS 1.2 : Prendre en compte l'approche HIMO dans les Programmes d'Investissement Public (PIP).

Objectif Stratégique OS.1.1 : *Prendre en compte l'approche HIMO dans les politiques nationales et sectorielles de développement*

L'effet attendu de cet objectif stratégique est l'approche HIMO est intégrée dans les politiques nationales et sectorielles de développement.

Effet Attendu EA.1.1.1 : *l'approche HIMO est intégrée dans les politiques nationales et sectorielles de développement.*

La mesure de cet effet se fera à travers les indicateurs que sont : i) la proportion des politiques nationales / politiques sectorielles de développement ayant pris en compte l'approche HIMO ; et ii) le nombre de personnes sensibilisées et formées sur l'approche HIMO.

Pour atteindre cet effet, les actions seront mises en œuvre à savoir :

Action 1.1.1 : Elaboration des référentiels intégrant l'approche HIMO

La réalisation de cette action requiert les activités ci-après :

- i) Produire un guide national d'intégration de l'approche HIMO dans les politiques sectorielles de développement
- ii) Elaborer un document de plaidoyer sur la SN-THIMO

Action 1.1.2 : Sensibilisation des acteurs sur la prise en compte de l'approche HIMO

Le succès de cette action repose sur les activités ci-après :

- i) Organiser des ateliers de sensibilisation sur le guide de l'approche HIMO au profit des acteurs ministériels ;
- ii) Organiser des ateliers de sensibilisation sur l'approche HIMO des acteurs au profit des Collectivités Territoriales ;
- iii) Organiser des ateliers de sensibilisation au profit des associations/GIE.

Objectif Stratégique OS.1.2. : *Prendre en compte l'approche HIMO dans les Programmes d'Investissement Public (PIP)*

Les effets attendus de cet objectif stratégique se présentent ci-après : i) le volume d'investissement en HIMO est accru dans les PIP ; ii) les investissements en HIMO sont accrus dans les collectivités territoriales ; iii) les infrastructures réalisées par la méthode HIMO sont maintenues en bon état.

Effet Attendu EA.1.2.1 : *le volume d'investissement en HIMO est accru dans les PIP.*

A cet effet, les indicateurs retenus sont : i) la part des ressources allouées aux investissements HIMO dans le PIP ; et ii) la part des ressources versées aux travailleurs HIMO.

Action 1.2.1 : Priorisation de l'approche HIMO dans les Programmes d'Investissement Public (PIP)

Les activités fondamentales à entreprendre porteront sur :

- i) Mener des plaidoyers auprès des autorités gouvernementale et parlementaire sur la prise en compte de l'approche HIMO dans les PIP
- ii) Mener des plaidoyers auprès des PTF sur la prise en compte de l'approche HIMO dans les PIP
- iii) Evaluer la prise en compte de l'approche HIMO dans les PIP

Action 1.2.2: Intégration de l'approche HIMO dans les contrats types des travaux d'infrastructures

Il sera entrepris comme activités les suivantes :

- i) Faire un plaidoyer pour la révision des clauses des contrats types d'infrastructure prenant en compte les THIMO
- ii) Faire un plaidoyer pour l'acceptation des contrats types HIMO
- iii) Incorporer l'approche HIMO dans les dossiers d'appel d'offres

Effet Attendu EA. 1.2.2 : *Les investissements en HIMO sont accrus dans les collectivités territoriales*

L'indicateur d'effet attendu est le montant total annuel alloué aux projets HIMO dans les collectivités territoriales.

Action.1.2.3 : Réalisation des études

En termes d'activités, il s'agira de :

- i) Exécuter/élaborer des études d'aménagement de 450 km de pistes rurales
- ii) Exécuter/élaborer des études sur la construction de 50 km de caniveaux
- iii) Exécuter/élaborer des études sur la construction de 1500 ml rues pavées

Action.1.2.4 : Construction des infrastructures à HIMO au profit des collectivités territoriales.

Au titre des activités, nous avons les suivantes :

- i) Aménager 450 km de pistes rurales ;

- ii) Réaliser 50 km de caniveaux ;
- iii) Réaliser 1500 mètre linéaire (ml) de rues pavées.

Effet Attendu EA.1.2.3 : *les infrastructures réalisées sont maintenues en bon état avec l'approche HIMO.*

Les indicateurs d'Effet attendu sont : i) le montant des fonds alloués à l'entretien est accru et ii) le montant des fonds alloués à la réhabilitation est accru

Action.1.2.5 : Entretien des infrastructures avec la méthode HIMO

Quant à l'activité concourant à l'atteinte de cette action, elles concerneront les suivantes :

- i) réaliser l'inventaire des dégradations et ;
- ii) entretenir le réseau routier classé, les pistes rurales et autres infrastructures avec la méthode HIMO.

Action.1.2.6 : Réhabilitation des infrastructures avec la méthode HIMO

Il s'agit de mettre en œuvre les activités fondamentales ci-après :

- i) Faire des études sommaires de réhabilitation ;
- ii) Réhabiliter les pistes avec la méthode HIMO

2.2. AS 2 : CREATION D'UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL FAVORABLE A LA PROMOTION DE L'APPROCHE HIMO

Cet axe stratégique vise à créer un environnement politique, juridique/réglementaire et institutionnel propice à la promotion de l'approche HIMO au Burkina Faso. Deux (02) objectifs stratégiques sont rattachés à cet axe, à savoir : (i) OS.2.1 : Mettre en place un cadre politique et juridique de promotion de l'approche HIMO et ii) OS 2.2 : Mettre en place un cadre institutionnel pour promouvoir l'approche HIMO

Objectif Stratégique OS 2.1 : *Mettre en place un cadre politique et juridique de promotion de l'approche HIMO*

L'effet attendu de cet objectif stratégique est que les actes officiels promeuvent les THIMO

Effet Attendu EA.2.1.1 : *les actes officiels promeuvent les THIMO*

L'indicateur d'effet attendu est la disponibilité d'actes réglementaires (décrets, arrêtés, lois) de promotion de l'approche HIMO.

Action 2.1.1 : Formalisation de la volonté politique pour la promotion de l'approche HIMO

Les grandes activités à mener pour atteindre l'action sont :

- i) Elaborer un mémorandum consacrant l'approche HIMO comme méthode de construction des infrastructures d'intérêt public
- ii) Instituer une durée de 06 mois de travail HIMO au profit des groupes vulnérables

Action 2.1.2 : Elaboration et adoption des textes juridiques favorable aux THIMO

Pour ce faire, l'accent sera mis sur les activités ci-après :

- i) Elaborer un texte instituant un quota d'utilisation de l'approche HIMO comme méthode de réalisation des infrastructures
- ii) Suivre l'application du texte instituant le quota d'utilisation de l'approche HIMO comme méthode de réalisation des infrastructures

Objectif Stratégique OS 2.2: *Mettre en place un cadre institutionnel pour promouvoir l'approche HIMO*

L'effet attendu de cet objectif stratégique défini soit que l'environnement institutionnel est amélioré

Effet Attendu EA.2.2.1 : *l'environnement institutionnel est amélioré*

Les indicateurs d'effet attendu sont les suivants : i) le nombre des organes prévus opérationnels et ii) la part des ressources financières transférées au profit des collectivités territoriales pour la réalisation des THIMO.

Action 2.2.1 : Renforcement de l'organisation des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la SN-THIMO

L'atteinte de cette action appelle la réalisation des activités ci-après :

- i) Poursuivre le processus de transfert des travaux d'aménagement de pistes rurales aux collectivités territoriales
- ii) Accompagner le processus de transfert de la maîtrise d'ouvrage aux conseils régionaux

Action 2.2.2 : Mise en place des organes d'orientation, de pilotage, de coordination et de suivi de la SN-THIMO

Les activités majeures à réaliser sont celles :

- i) Créer un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la SN-THIMO
- ii) Créer et accompagner la structuration des organisations professionnelles par corps des métiers et branches d'activités HIMO
- iii) Mettre en place un cadre de concertation et de partage d'expériences fonctionnel des acteurs HIMO
- iv) Appuyer la relecture des textes d'attribution des agréments techniques en HIMO

2.3. AS 3 : PROMOTION DU GENRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES THIMO

Cet axe stratégique promeut le genre, l'environnement et la protection sociale dans le secteur des Travaux à HIMO. La réalisation de cet axe passe par l'atteinte des objectifs stratégiques ci-

après : (i) OS.3.1 : Prendre en compte le genre et l'environnement dans les cycles des projets HIMO et ii) OS 3.2 : Prendre en compte la protection sociale et les droits humains dans les cycles des projets HIMO

Objectif Stratégique OS. 3.1 : *Prendre en compte le genre et l'environnement dans les cycles des projets HIMO*

Les effets attendus de cet objectif stratégique sont formulés comme : i) les projets HIMO sont genre sensible et durable ; et ii) l'accès des personnes déplacées internes (hommes/femmes/jeunes) et des populations vulnérables aux emplois dans les THIMO est accru.

Effet Attendu EA.3.1.1 : *les projets HIMO sont genre sensible et durable*

L'indicateur d'effet attendu défini est la proportion des projets HIMO intégrant le genre/développement durable

Action 3.1.1 : Formation des acteurs sur la prise en compte du genre et de l'environnement dans les projets HIMO

En vue de réaliser l'action indiquée ci-haut, il s'agira de mettre en œuvre les activités ciblées ci-après :

- i) Elaborer des modules et animer des sessions de formation sur la prise en compte du genre dans les projets HIMO
- ii) Elaborer des modules et animer des sessions de formation sur la prise en compte du développement durable dans les projets HIMO

Action 3.1.2 : Renforcement de la prise en compte du genre et de l'environnement dans la conception des projets et programmes à HIMO

Cela se fera notamment à travers les activités à savoir :

- i) Elaborer un guide d'intégration du genre et de l'environnement dans le cycle des projets et les programmes HIMO
- ii) Elaborer les budgets des projets et programmes HIMO au genre sensible

Effet Attendu EA.3.1.2 : *l'accès des personnes déplacées internes (hommes/femmes/jeunes) et des populations vulnérables aux emplois dans les THIMO est accru*

L'indicateur d'effet attendu est relatif à la proportion des personnes déplacées internes (PDI) et des populations vulnérables employées pour les THIMO

Action 3.1.3: Instauration d'un quota pour l'inclusion des Personnes Déplacées Internes (PDI) et des personnes vulnérables dans les projets HIMO

Il s'agit de mettre en œuvre les activités fondamentales ci-après :

- i) Instituer un quota des PDI et de personnes vulnérables dans les projets et programmes HIMO

- ii) Suivre et évaluer l'effectivité du quota des PDI et de personnes vulnérables dans les projets et programmes HIMO

Action 3.1.4: Sensibilisation des acteurs des THIMO sur les violences basées sur le genre

Le succès de l'action passe par la réalisation des activités majeures énumérées comme suit :

- i) Sensibiliser les acteurs sur le VIH, MST et les abus sexuels
- ii) Mener les actions de prévention pour un dialogue entre les PDI et les populations locales

Objectif Stratégique OS.3.2 : *Prendre en compte la protection sociale et les droits humains dans les cycles des projets HIMO*

Les effets attendus de cet objectif stratégique sont donnés comme suit : i) l'accès des hommes et des femmes à un travail décent dans le secteur des THIMO est accrue ; et ii) la protection sociale des travailleurs THIMO est améliorée.

Effet Attendu EA.3.2.1 : *l'accès des hommes et des femmes à un travail décent dans le secteur des THIMO est accru*

L'indicateur d'effet attendu est la proportion des emplois décents créés dans le cadre des THIMO.

Action 3.2.1 : Renforcement de la prise en compte des droits humains dans les projets HIMO

Parmi les activités majeures engagées, nous pouvons citer :

- i) Sensibiliser et former les acteurs dans la prise en compte des droits humains
- ii) Suivre et évaluer l'effectivité de la prise en compte des droits humains dans les projets HIMO

Effet Attendu EA.3.2.2 : *la protection sociale des travailleurs THIMO est améliorée*

L'indicateur d'effet attendu porte sur la proportion des « travailleurs du secteur HIMO » bénéficiant de la protection sociale.

Action 3.2.2: Application des textes juridiques garantissant la protection des « travailleurs du secteur HIMO »

Atteindre cette action nécessite les activités ci-après :

- i) Prendre un texte spécifique garantissant la protection juridique des travailleurs du secteur des THIMO
- ii) Diffuser et communiquer autour des droits des travailleurs du secteur des THIMO

Action 3.2.3: Elaboration et mise en œuvre des dispositifs spécifiques pour les travailleurs engagés dans les travaux HIMO

Réussir cette action suggère la réalisation des activités ci-dessous :

- i) Mettre en place des dispositifs spécifiques et adéquats pour les travailleurs présents dans les THIMO

- ii) Suivre et évaluer les dispositifs spécifiques à l'endroit des travailleurs engagés dans les THIMO

2.4. AS 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET MANAGERIALES DES ACTEURS IMPLIQUES EN MATIERE DES TRAVAUX A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE

Cet axe a pour but de renforcer les capacités techniques et managériales des acteurs impliqués en matière des THIMO. Il se scinde en deux objectifs stratégiques, à savoir : OS 4.1 : créer et développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de l'approche HIMO pour les catégories d'acteurs concernés et OS 4.2 : Renforcer les capacités des collectivités territoriales.

Objectif Stratégique OS. 4.1 : *créer et développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de l'approche HIMO pour les catégories d'acteurs concernés*

Les effets attendus de cet objectif stratégique se structurent comme suit : i) le nombre technicien qualifiés dans le secteur des THIMO s'est accru et ii) la professionnalisation des prestataires privés en matière des THIMO est accrue.

Effet Attendu EA.4.1.1 : *le nombre de techniciens qualifiés dans le secteur des THIMO s'est accru*

Les indicateurs d'effet attendu sont : i) le nombre des techniciens qualifiés dans le secteur des THIMO, et ii) le nombre des ouvriers qualifiés dans le secteur des THIMO.

Action 4.1.1 : mise en place d'un centre de formation sur les THIMO

Au titre des activités, cela concernera :

- i) Construire et équiper un Centre de formation en HIMO au sein de l'ENTP
- ii) Elaborer et introduire des modules de formation en HIMO dans les établissements et les écoles techniques (ingénierie) de formation professionnelle

Action 4.1.2 : Formation des techniciens et des artisans dans le secteur des THIMO

En termes des activités, nous pouvons énumérer les éléments ci-après :

- i) Elaborer une base de données sur les techniciens et des artisans en THIMO
- ii) Assurer la formation continue et le perfectionnement des techniciens et des artisans su l'approche, les méthodes et les techniques HIMO.

Effet attendu EA.4.1.2 : *la professionnalisation des prestataires privés en matière des THIMO est accrue*

Les indicateurs d'effet attendu concernent : i) le nombre des PME et des bureaux d'étude formés en Techniques HIMO et ii) le nombre des associations/GIE formés en Techniques THIMO.

Action 4.1.3: Formation des prestataires privés (Association, GIE, PME, bureaux d'étude) en matière de THIMO

Les activités fondamentales à entreprendre porteront sur :

- i) Constituer un répertoire de données sur les associations, GIE, PME et bureaux d'études
- ii) Assurer la formation continue et le perfectionnement des associations, des PME, des GIE, des Bureaux d'étude et de contrôle sur l'approche, les méthodes et les techniques et gestion des THIMO

Objectif Stratégique OS. 4.2 : *Renforcer les capacités des collectivités territoriales*

L'effet attendu de cet objectif stratégique est que les compétences techniques et opérationnelles des élus régionaux et communaux sont accrues en matière de mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO.

Effet Attendu EA. 4.2.1 : *les compétences techniques et opérationnelles des collectivités territoriales sont accrues en matière de mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO*

Les indicateurs d'Effet attendu, ainsi définis sont : i) la proportion d'élus régionaux et communaux formés en matière de mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO et ii) la proportion des collectivités territoriales disposant d'équipements d'entretien.

Action 4.2.1 : Formation des collectivités territoriales dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et de portage des projets

En termes d'activités engagées, il sera entrepris :

- i) Elaborer des modules sur l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et de portage des projets d'investissements à HIMO
- ii) Former les conseillers régionaux et communaux sur la maîtrise d'ouvrage et de portage des projets d'investissement à HIMO

Action 4.2.2 : Acquisition d'équipements pour l'entretien des infrastructures

Quant aux activités, elles se présentent comme suit :

- i) Suivre et évaluer le système de gestion et d'entretien des THIMO en termes d'efficacité, d'efficacités et de fonctionnalités ;
- ii) Doter les Collectivités Territoriales des équipements et matériels d'entretien.

2.5. PLANIFICATION PHYSIQUE ET FINANCIERE

La SN-THIMO couvre la période de cinq ans (2022-2026). Quant à la planification temporelle et financière de sa mise en œuvre à travers le Plan d'actions opérationnel (PAO/SN-THIMO), elle intervient sur une période de trois ans (2022-2024) pour tenir compte des exigences du Budget-programme en vigueur dans les administrations publiques.

Le tableau en annexe 1 présente cette programmation physique et financière. Le coût des activités est donné en milliers de Franc CFA. Aussi, les activités détaillées par action prioritaire sont présentées dans ledit tableau en annexe.

Il ressort du tableau que le coût total des activités du Plan d'actions Opérationnel pour la mise en œuvre de la SN-THIMO est de **vingt-sept milliards trois cent quatre-vingt-treize millions (27 393 000 000) FCFA.**

III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI – EVALUATION

Dans cette partie, il est décrit le dispositif de mise en œuvre, celui du suivi-évaluation et enfin la stratégie de mobilisation des ressources dans le cadre du plan d'actions opérationnel de la SN-THIMO.

3.1. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

3.1.1. Les instruments de mise en œuvre

L'opérationnalisation du plan d'actions opérationnel se fera à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'actions triennal glissant et d'une stratégie de communication.

➤ Le Plan d'actions triennal glissant

La mise en œuvre du plan d'actions se fera à travers une programmation triennale. Cette dernière sera décrite dans les lettres de missions à assigner au Secrétariat Permanent des THIMO (SP -THIMO) dont le rôle est précisé au point 3.12. En effet, il s'agit d'une nouvelle structure à créer dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie. Ces activités doivent être mises en œuvre avec les moyens fournis afin d'atteindre un résultat déterminé.

➤ La stratégie de communication

Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre en vue de renforcer la visibilité et l'appropriation du plan d'actions opérationnel de la SN-THIMO par toutes les composantes de la population. Elle peut être cumulée à celles des politiques sectorielles dans lesquelles intervient le SP-THIMO. Aussi, les activités de communication devraient-elles être réalisées afin de diffuser les changements positifs issus de la réalisation des actions de la stratégie envers les populations bénéficiaires et les partenaires au développement, par l'utilisation des langues nationales et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

La stratégie de communication est définie pour satisfaire les besoins d'informations qui devront être plus ou moins détaillés en fonction des bénéficiaires : le public, les partenaires techniques et financiers et les services concernés de l'administration et des structures partenaires.

Les besoins en information (le degré de détails demandés et la fréquence des rapports) varieront en fonction de ces trois différents niveaux. Cette communication doit rester sous le contrôle du Secrétariat Permanent.

3.1.2. Les acteurs de mise en œuvre

Plusieurs acteurs interviennent dans la mise en œuvre du PAO/SN-THIMO : le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, le Secrétariat Permanent des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SP-THIMO), les ministères sectoriels, les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés de l'Etat, le secteur privé, les ONG/Société Civile et les populations bénéficiaires. Il est attendu de chaque acteur l'exécution pleine et efficace des rôles qui lui sont assignés.

➤ *Ministère des Infrastructures et du Désenclavement*

Le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement (MID) est l'organe suprême du dispositif de pilotage et de suivi-évaluation de la stratégie. Il est chargé d'orienter et de coordonner la mise en œuvre des actions, d'examiner et d'adopter le programme d'activités et le rapport d'activités du Secrétariat Permanent des THIMO. Il formule des recommandations et toutes mesures correctives idoines pour la bonne mise en œuvre de la stratégie. Les sessions de la SN-THIMO pourraient avoir lieu deux fois par an ; une session en début d'année pour examiner et valider le rapport d'activités de l'année précédente et l'autre en fin d'année pour examiner et valider le programme d'activités de l'année suivante. Toutefois, des sessions extraordinaires peuvent être convoquées par le MID en cas de besoin.

➤ *Secrétariat Permanent des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SP-THIMO)*

Le Secrétariat Permanent est l'organe exécutif de la Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre. Il est chargé plus particulièrement :

- d'assurer la coordination des projets avec les différents départements ministériels et tous les acteurs engagés dans les travaux HIMO ;
- de diffuser la SN-THIMO ;
- d'exécuter les décisions, de suivre la mise en œuvre des recommandations, et de préparer les sessions du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement ;
- de centraliser, de capitaliser et de diffuser l'information sur l'état de mise en œuvre de la SN-THIMO ;
- de suivre la mise en œuvre de la SN-THIMO ;
- de faire le plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la SN-THIMO ;
- de réaliser des études et/ou des recherches dans le domaine de l'approche HIMO ;
- de mobiliser des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la promotion de la SN-THIMO.

Le Secrétariat Permanent des THIMO est dirigé par un Secrétaire Permanent nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé des infrastructures et du désenclavement.

➤ **Ministères Sectoriels**

Conformément à leurs domaines d'attributions, les ministères sectoriels concernés devraient intégrer dans leurs plans, programmes et projets, les activités de la mise en œuvre de la SN-THIMO. Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du secteur des THIMO.

➤ **Collectivités Territoriales**

Les collectivités territoriales doivent apporter leur contribution dans l'exécution de « toute » la Stratégie Nationale THIMO dans leur espace. De ce fait, elles doivent de :

- assurer la maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre des projets THIMO dans les limites de son espace territorial;
- faire le plaidoyer pour la promotion de l'approche HIMO ;
- rechercher les financements et attribuer les marchés ;
- renforcer le rôle des opérateurs économiques dans le développement de la collectivité territoriale par la concertation, la mise en contact, l'appui etc.,
- créer la confiance avec la population à travers la communication et des actions communales/régionales.

➤ **Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (STD)**

Ils émettent des avis techniques et de non objection sur les projets HIMO. Ils participent aux réunions sectorielles et aux planning et évaluations qui sont de leur ressort. Ils suivent le respect des normes techniques et contribuent à la collecte des données statistiques.

➤ **Secteur Privé**

Il devrait apporter des financements pour l'exploitation de services à HIMO. Ils rendent compte au maître d'ouvrage, lui communiquent les rapports d'avancement des travaux, les difficultés rencontrées et les suggestions techniques.

➤ **ONG/Société Civile**

Ce sont des organisations à but non lucratif. Elles éveillent l'attention des populations (bénéficiaires) sur l'importance de suivre les réalisations. Elles collectent des données de base et font des prestations de services sur demande, collectent et analysent des données pointues.

➤ **Populations bénéficiaires**

Elles suivent (individuellement ou par l'intermédiaire de leurs représentants) la mise en œuvre des actions des projets de la Stratégie nationale THIMO et informent les conseils régionaux/communaux des éventuels écarts. Ils font le pressing et le lobbying et présente ses réactions et pétitions aux collectivités locales. Elles assurent la réalisation des ouvrages et leur entretien.

3.1.3. Le cadre organisationnel

Le cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions opérationnel de la SN- THIMO nécessite la mise en place de cadres intégrés suscitant la participation et l'adhésion des acteurs des ministères sectoriels, du secteur privé, de l'administration locale et des PTF. Dans ce sens, et tenant compte des résultats des consultations avec les acteurs et des meilleures pratiques de cas de pays disposant de politique et/ou stratégie de promotion de l'approche à haute intensité de main d'œuvre, la structure d'ancrage de l'approche HIMO est le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

Le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement est assisté d'un Secrétariat Permanent des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (SP-THIMO) chargé d'assurer la programmation, le suivi et le reporting de l'état de réalisation des actions de la SN-THIMO. Il élabore les rapports à transmettre au Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

Le Secrétariat Permanent est l'organe exécutif de la Stratégie Nationale des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre.

3.2. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

3.2.1. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation du plan d'actions sera assuré par le Secrétariat Permanent de la SN-THIMO en collaboration avec les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS), des départements ministériels et les autres acteurs impliqués dans le dispositif de suivi-évaluation. Des rencontres périodiques seront organisées avec les acteurs du dispositif de suivi-évaluation en vue de faire l'état de mise en œuvre des projets et programmes. Des évaluations à mi-parcours et finales seront réalisées pour mesurer les effets et les impacts.

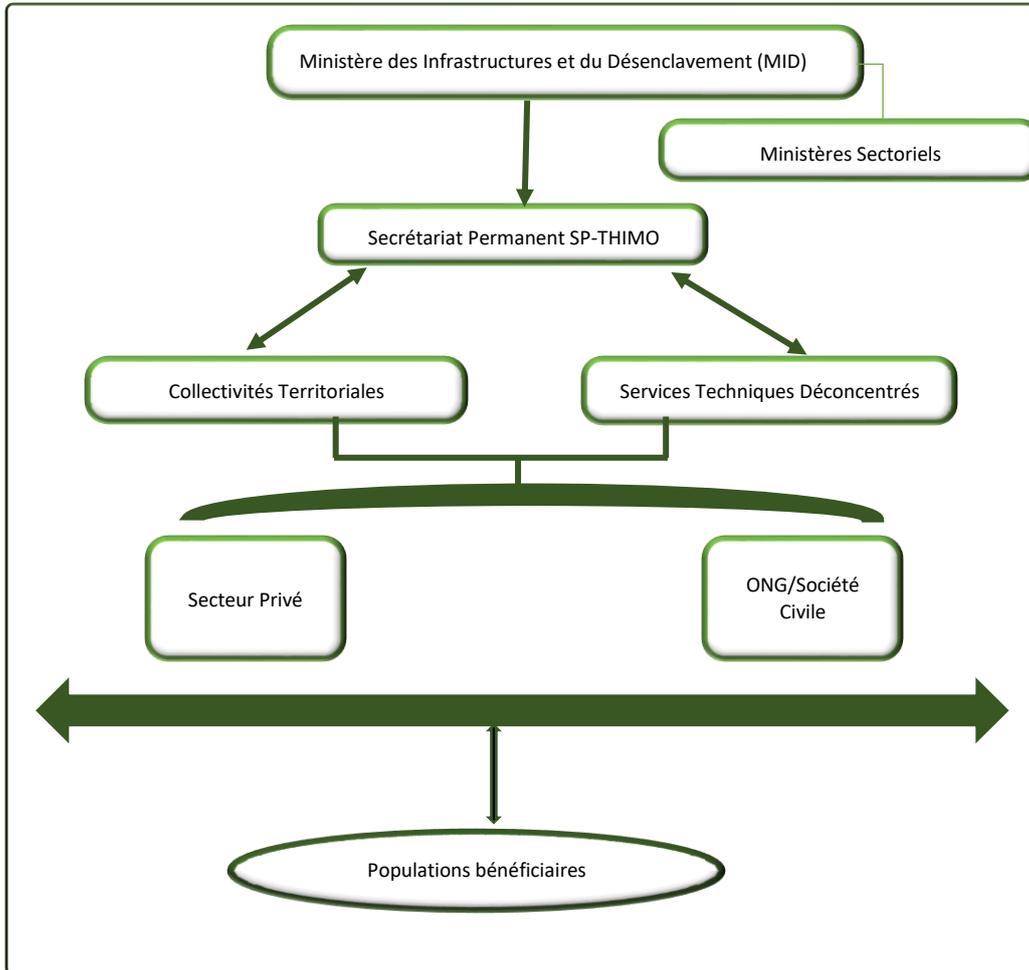
3.2.2. Outils de suivi et d'évaluation

Un système de suivi et d'évaluation est bâti sur une série d'indicateurs dont il faut assurer le renseignement avec une périodicité pertinente pour permettre une analyse et en dernière instance, une prise de décisions. Le système reposera sur les outils techniques suivants :

- les rapports mensuels, trimestriels et semestriels de suivi de l'exécution;
- les rapports annuels d'avancement de la mise en œuvre ;
- les diverses études, enquêtes et audits;
- le Plan de Travail Annuel et de Budget (PTAB);
- les PV de visite de chantiers ;
- les rapports d'évaluation

Le schéma du cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SN-THIMO est présenté dans la figure ci-après :

Figure 1 : Schéma du cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SN-THIMO



3.3. MECANISME DE FINANCEMENT

En rappel, le cout global du financement de la PAO/ SN-THIMO est de **vingt-sept milliards trois cent quatre-vingt-treize millions (27 393 000 000) FCFA sur la période 2022-2024** (Cf Tableau ci-dessous).

Tableau 1 : Récapitulatif du cout global du PAO/SN-THIMO

AXE STRATEGIQUE	Coût Total en FCFA
	2022-2024
AS1 : Intégration de l'approche HIMO dans les politiques nationales, sectorielles de développement et les PIP	22 346 000 000
AS2 : Création d'un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la promotion de l'approche HIMO	221 000 000
AS3 : Promotion du genre, de l'environnement et de la protection sociale	686 000 000
AS4 : Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs impliqués en matière des THIMO.	4 140 000 000
TOTAL GLOBAL	27 393 000 000

Dans la mise en œuvre du plan d'actions opérationnel, des ressources internes et extérieures seront mobilisées.

En ce qui concerne les ressources internes, elles seront mobilisées à travers le budget national et l'apport du secteur privé.

Quant aux ressources externes, il sera organisé un plaidoyer autour de la stratégie et de son plan d'actions. Ce plaidoyer permettra d'assurer une synergie d'actions autour de l'approche HIMO et d'améliorer la mobilisation des ressources.

IV. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

L'amélioration des conditions de vie des populations commande de mener des actions cohérentes et soutenues, de manière à conforter la dynamique de changement amorcée. Toutefois, la mise en œuvre du Plan d'actions opérationnel (PAO) de la SN-THIMO 2022-2026 est susceptible d'être confrontée à un certain nombre de risques tant au niveau national, sous régional qu'international qui pourraient l'entraver. Aussi, pour garantir les conditions de succès de la SN-THIMO, il est prévu des mesures de mitigations des principaux risques.

Les principaux risques identifiés sont de cinq (05) ordres relativement à la mise en œuvre du PAO /SN-THIMO : (i) les récessions économiques internationales et sous régionales et (ii) l'instabilité politique, (iii) la généralisation de l'insécurité, (iv) la survenue d'une épidémie et (v) les aléas climatiques.

➤ *Récessions économiques internationales et sous régionales*

Il s'agit principalement des risques liés à la conjoncture internationale et l'effet des crises financières et économiques sous régionales. En raison de la forte dépendance du Burkina Faso à l'Aide publique au Développement (APD), une crise dans les pays donateurs affecterait inévitablement l'exécution des budgets nationaux (en termes de baisse des appuis budgétaires et des dons projets), avec des conséquences plus ou moins importantes sur les populations. Pour juguler ce risque, le Burkina Faso devra travailler à : i) diversifier les sources de financement ; ii) renforcer la mobilisation des ressources financières internes ; et iii) promouvoir la participation des populations

➤ *Instabilité politique*

La bonne mise en œuvre du PAO/ SN- THIMO dépend fortement du climat sociopolitique national. En effet, une dégradation de la situation sociopolitique sur le plan national va affecter le financement et la mise en œuvre effective des THIMO. Pour y remédier, les actions à mener concerneront : i) la bonne gouvernance et l'Etat de droit, et ii) la promotion du dialogue politique et social.

Par ailleurs, ce constat est également observé dans la mise en œuvre des THIMO où un ensemble de risques sont susceptibles d'engendrer des dysfonctionnements. Néanmoins, il est envisagé les mesures de mitigation face à ces risques. Il s'agit entre autres :

➤ *Généralisation de l'insécurité*

La sécurité est une des conditions de succès de toute initiative de développement. Au Burkina Faso comme dans plusieurs pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, on assiste à une insécurité grandissante liée à la menace terroriste. Cette situation d'insécurité contribue à saper la confiance des investisseurs et de la population, et est susceptible d'entraver la bonne mise en œuvre de la Stratégie Nationale THIMO, en limitant notamment les Investissements Directs Etrangers (IDE), en fragilisant les secteurs THIMO avec des effets d'entraînement sur les autres secteurs. Pour faire face à ce risque de la dégradation de la sécurité, il sied : i) d'améliorer les

dispositifs de renseignement et de sécurité ; ii) de renforcer les coopérations militaires et sécuritaires avec les pays de la sous-région et ceux engagés dans la lutte contre le terrorisme ; et iii) de renforcer la confiance des populations aux forces de sécurité.

➤ *Survenue d'une épidémie*

La persistance ou l'avènement de pandémies similaires au COVID -19 compromettrait la mise en œuvre de la stratégie. Aussi, les conséquences d'une pandémie pourraient engendrer des régulations budgétaires, affecter le budget alloué aux activités et ainsi entraîner l'arrêt de ces dernières. Pour ce faire, il est envisagé comme principale mesure de renforcer le système sanitaire.

➤ *Aléas climatiques*

Les changements climatiques affectent de plus en plus les pays sahéliens comme le Burkina Faso à travers l'irrégularité des pluies voire la récurrence des sécheresses et des inondations. Ils jouent sur la mise en œuvre des travaux en HIMO (Retard dans le démarrage et l'exécution des travaux, la dégradation précoce des ouvrages, l'augmentation des coûts d'entretien...). Pour faire face au risque lié aux aléas climatiques, il convient d'œuvrer au renforcement des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques (assurances, revue des contrats, adaptation des études, réalisation d'ouvrages de drainage supplémentaires...).

ANNEXES

ANNEXE 1 : Programmation physique et financière des actions de la SN-THIMO

Objectif global de la SN-THIMO : contribuer au développement d'infrastructures de qualité à moindre coût, en favorisant la création d'un maximum d'emplois décents pour la réduction du chômage et du sous-emploi des populations.												
Objectifs Stratégiques		Acteurs		Planification Physique			Planification financière (en milliers de FCFA)			Financement		
Actions/Activités		Responsable	Associés	2022	2023	2024	2022	2023	2024	Total	Acquis	A rechercher
Axe Stratégique 1 : Intégration de l'approche HIMO au cœur des politiques nationales, sectorielles de développement et dans les Programmes d'Investissement Public (PIP) au Burkina Faso.												
Objectif Stratégique OS 1.1 : Prendre en compte l'approche HIMO dans les politiques nationales et sectorielles de développement												
Effet Attendu EA 1.1.1 : l'approche HIMO est intégrée dans les politiques nationales et sectorielles de développement												
Action 1.1.1 : Elaboration des référentiels intégrant l'approche HIMO												
A.1.1.1.1	Produire un guide national d'intégration de l'approche HIMO dans les politiques sectorielles de développement	SP-THIMO	Ministères sectoriels	X	X		4 750	14 250		19 000	-	19 000
A.1.1.1.2	Elaborer un document de plaidoyer sur la SN-THIMO	SP-THIMO	Ministères sectoriels	X	X		3 750	11 250		15 000	-	15 000
Total 1.1.1							8 500	25 500		34 000	-	34 000
Action 1.1.2 : Sensibilisation des acteurs sur la prise en compte de l'approche HIMO												
A.1.1.2.1.	Organiser des ateliers de sensibilisation sur le guide de l'approche HIMO au profit des acteurs ministériels	SP-THIMO	Ministères sectoriels	X	X		15 000	15 000		30 000	-	30 000
A.1.1.2.2	Organiser des ateliers de sensibilisation sur l'approche HIMO des acteurs au profit des Collectivités Territoriales	SP-THIMO	Conseils régionaux et communaux STD	X	X		18 000	18 000		36 000	-	36 000

A.1.1.2.3	Organiser des ateliers de sensibilisation au profit des associations/GIE	SP-THIMO	Conseils régionaux et communaux STD	X	X		18 000	18 000		36 000	-	36 000
Total 1.1.2							51 000	51 000		102 000		102 000
Total 1.1.										136 000	-	136 000
Objectif Stratégique OS 1.2. : Prendre en compte l'approche HIMO dans les Programmes d'Investissement Public (PIP)												
Effet Attendu EA 1.2.1 : le volume d'investissement en HIMO est accru dans les PIP												
Action 1.2.1 : Priorisation de l'approche HIMO dans les Programmes d'Investissement Public (PIP)												
A.1.2.1.1	Mener des plaidoyers auprès des autorités gouvernementale et parlementaire sur la prise en compte de l'approche HIMO dans les PIP	SP-THIMO	Ministères sectoriels Parlement	X			40 000			40 000	-	40 000
A.1.2.1.2	Mener des plaidoyers auprès des PTF sur la prise en compte de l'approche HIMO dans les PIP	SP-THIMO	PTF	X	X		5 000	5 000		10 000	-	10 000
A.1.2.1.3	Evaluer la prise en compte de l'approche HIMO dans les PIP	SP-THIMO	Ministères sectoriels		X	X		30 000	30 000	60 000	-	60 000
Total 1.2.1							45 000	35 000	30 000	110 000	-	110 000
Action 1.2.2: Intégration de l'approche HIMO dans les contrats types des travaux d'infrastructures												
A.1.2.2.1	Faire un plaidoyer pour la révision des clauses des contrats types d'infrastructure prenant en compte les THIMO	SP-THIMO	Ministères sectoriels	X	X		5 000	5 000		10 000	-	10 000
A.1.2.2.2	Faire un plaidoyer pour l'acceptation des contrats types HIMO	SP-THIMO	Ministères sectoriels	X	X		5 000	5 000		10 000	-	10 000

A.1.2.2.3	Incorporer l'approche HIMO dans les dossiers d'appel d'offres	SP-THIMO	MINEFID	X			10 000			10 000	-	10 000
Total 1.2.2							20 000	10 000		30 000	-	30 000
Effet Attendu EA. 1.2.2: Les investissements en HIMO sont accrus dans les collectivités territoriales												
Action.1.2.3 : Réalisation des études												
A.1.2.3.1	Exécuter/élaborer des études d'aménagement de 450 km de pistes rurales	SP-THIMO	STD, Conseils régionaux et communaux	X	X		600 000	400 000		1 000 000		1 000 000
A.1.2.3.2	Exécuter/élaborer des études sur la construction de 50 km de caniveaux	SP-THIMO	STD, Conseils régionaux et communaux		X			450 000		450 000	450 000	
A.1.2.3.3	Exécuter/élaborer des études sur la construction de 1500 mètres linéaires (ml) rues pavées	SP-THIMO	STD, Conseils régionaux et communaux	X	X	X	240 000	240 000	240 000	720 000	72 000	648 000
Total 1.2.3							840 000	1 090 000	240 000	2 170 000	522 000	1 648 000
Action.1.2.4 : Construction des infrastructures à HIMO au profit des collectivités territoriales.												
A.1.2.4.1	Aménager 450 km de pistes rurales	SP-THIMO	STD, Conseils régionaux et communaux	X	X	X	2 400 000	2 700 000	3 000 000	8 100 000	1 000 000	7 100 000
A.1.2.4.2	Réaliser 50 km de caniveaux	SP-THIMO	STD, Conseils régionaux et communaux	X	X	X	975 000	975 000	1 300 000	3 250 000	1 000 000	2 250 000

A.1.2.4.3	Réaliser 1500 mètres linéaires (ml) de rues pavées	SP-THIMO	STD, Conseils régionaux et communaux	X	X	X	1 200 000	1 200 000	1 200 000	3 600 000	1 000 000	2 600 000
Total 1.2.4							4 575 000	4 875 000	5 500 000	14 950 000	3 000 000	11 950 000
Effet Attendu EA.1.2.3 : les infrastructures réalisées avec l'approche HIMO sont maintenues en bon état												
Action.1.2.5 : Entretien des infrastructures avec la méthode HIMO												
A.1.2.5.1	Réaliser l'inventaire des dégradations	SP-THIMO	STD, Conseils régionaux et communaux	X	X	X	50 000	150 000	100 000	300 000	50 000	250 000
A.1.2.5.2	Entretien le réseau routier classé, les pistes rurales et les infrastructures avec la méthode HIMO	SP-THIMO	STD, Conseils régionaux et communaux	X	X	X	900 000	1 100 000	1 000 000	3 000 000	450 000	2 550 000
Total 1.2.5							950 000	1 250 000	1 100 000	3 300 000	500 000	2 800 000
Action.1.2.6 : Réhabilitation des infrastructures par la méthode HIMO												
A.1.2.6.1	Faire des études sommaires de réhabilitation	SP-THIMO	STD, Conseils régionaux et communaux	X	X	X	50 000	50 000	50 000	150 000	5 000	145 000
A.1.2.6.2	Réhabiliter les pistes avec la méthode HIMO	SP-THIMO	STD, Conseils régionaux et communaux	X	X	X	500 000	500 000	500 000	1 500 000	50 000	1 450 000
Total 1.2.6							550 000	550 000	550 000	1 650 000	55 000	1 595 000
Total 1.2										22 210 000	4 077 000	18 133 000
Total Axe Stratégique 1										22 346 000	4 077 000	18 269 000

Axes Stratégiques/Programmes /Actions/Activités		Acteurs		Planification temporelle			Planification financière			Total	Financement	
		Responsable	Associés	2022	2023	2024	2022	2023	2024		Acquis	A rechercher
Axe Stratégique 2 : Création d'un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la promotion de l'approche HIMO												
Objectif Stratégique 2.1 : Mettre en place un cadre politique et juridique de promotion de l'approche HIMO												
Effet Attendu EA.2.1.1 : les actes officiels promeuvent les THIMO												
Action 2.1.1 : Formalisation de la volonté politique pour la promotion de l'approche HIMO												
A.2.1.1.1	Elaborer un mémorandum consacrant l'approche HIMO comme méthode de construction des infrastructures d'intérêt public	SP-THIMO	Ministères sectoriels	X			2 000			2 000	2 000	-
A.2.1.1.2	Instituer une durée de 06 mois de travail HIMO au profit des groupes vulnérables	SP-THIMO	MFPTPS	X	X	X	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	9 000 000	-
Total 2.1.1							3 002 000	3 000 000	3 000 000	9 002 000	9 002 000	-
Action 2.1.2 : Elaboration et adoption des textes juridiques favorable aux THIMO												
A.2.1.2.1	Elaborer un texte instituant un quota d'utilisation de l'approche HIMO comme méthode de réalisation des infrastructures	SP-THIMO	Ministères sectoriels	X			2 000			2 000	2 000	-
A.2.1.2.2	Suivre l'application du texte instituant le quota d'utilisation de l'approche	SP-THIMO	Ministères sectoriels	X			2 000			2 000	2 000	-

	HIMO comme méthode de réalisation des infrastructures											
Total 2.1.2							4 000			4 000	4 000	-
Total 2.1										9 006 000	9 006 000	-
Objectif Stratégique 2.2 : Mettre en place un cadre institutionnel pour promouvoir l'approche HIMO												
Effet Attendu EA 2.2.1 : l'environnement institutionnel est amélioré												
Action 2.2.1 : Renforcement de l'organisation des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la SN-THIMO												
A.2.2.1.1	Poursuivre le processus de transfert des travaux d'aménagement de pistes rurales aux collectivités territoriales	SP-THIMO	MATD, MINEFID	X			20 000			20 000	-	20 000
A.2.2.1.2	Accompagner le processus de transfert de la maîtrise d'ouvrage aux conseils régionaux	SP-THIMO	MINEFID, MATD	X			40 000			40 000	-	40 000
Total 2.2.1							60 000			60 000	-	60 000
Action 2.2.2 : Mise en place des organes d'orientation, de pilotage, de coordination et de suivi de la SN-THIMO												
A.2.2.2.1	Créer un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la SN-THIMO	SP-THIMO	Ministères sectoriels, CT	X			30 000			30 000	-	30 000
A.2.2.2.2	Créer et accompagner la structuration des organisations professionnelles par corps des métiers et branches d'activités HIMO	SP-THIMO	Ministères sectoriels, CNPB	X	X	X	30 000	30 000	30 000	90 000	-	90 000
A.2.2.2.3	Mettre en place un cadre de concertation et de partage	SP-THIMO	Ministères sectoriels,	X	X	X	8 000	5 000	5 000	18 000	-	18 000

	d'expériences fonctionnel des acteurs HIMO		collectivités territoriales PTF										
A.2.2.2.4	Appuyer la relecture des textes d'attribution des agréments techniques en HIMO	SP-THIMO	MID	X	X	X	5 000	5 000	5 000	15 000	-	15 000	
Total 2.2.2							73 000	40 000	40 000	153 000	-	153 000	
Total 2.2										213 000	-	213 000	
Total Axe Stratégique 2										9 219 000	9 006 000	213 000	
Axes stratégiques/Actions/Activités		Acteurs		Planification temporelle			Planification financière			Total	Financement		
Code	Activités	Responsable	Associé(s)	2022	2023	2024	2022	2023	2024		Acquis	A rechercher	
Axe Stratégique 3 : Promotion du genre, de l'environnement et de la protection sociale dans la mise en œuvre des THIMO													
Objectif Stratégique 3.1 : Prendre en compte le genre et l'environnement dans les cycles des projets HIMO													
Effet Attendu EA 3.1.1 : les projets HIMO sont genre sensible et durable													
Action 3.1.1 : Formation des acteurs sur la prise en compte du genre et de l'environnement dans les projets HIMO													
A.3.1.1.1	Elaborer des modules et animer des sessions de formation sur la prise en compte du genre dans les projets HIMO	SP-THIMO	Expert genre, Consultant		X			30 000		30 000	-	30 000	
A.3.1.1.2	Elaborer des modules et animer des sessions de formation sur la prise en compte du développement durable dans les projets HIMO	SP-THIMO	Expert en environnement, Consultant		X			30 000		30 000	-	30 000	
Total 3.1.1								60 000		60 000	-	60 000	

Action 3.1.2 : Renforcement de la prise en compte du genre et de l'environnement dans la conception des projets et programmes à HIMO													
A.3.1.2.1	Elaborer un guide d'intégration du genre et de l'environnement dans le cycle des projets et programmes HIMO	SP-THIMO	MFSNFAH SP/CONAP GENRE PTF Consultant	X	X		5 000	14 000		19 000	-	19 000	
A.3.1.2.2	Elaborer les budgets des projets et programmes HIMO au genre sensible	SP-THIMO	MFSNFAH SP/CONAP GENRE PTF Consultant	X			10 000			10 000	-	10 000	
Total 3.1.2							15 000	14 000		29 000	-	29 000	
Effet Attendu EA 3.1.2 : l'accès des personnes déplacées internes (hommes/femmes/jeunes) et des populations vulnérables aux emplois dans les THIMO est accru													
Action 3.1.3: Instauration d'un quota pour l'inclusion des Personnes Déplacées Internes (PDI) et des personnes vulnérables dans les projets HIMO													
A.3.1.3.1	Instituer un quota des PDI et de personnes vulnérables dans les projets et programmes HIMO	SP-THIMO	MFSNFAH SP/CONAP GENRE PTF	X					2 000	2 000	2 000	-	
A.3.1.3.2	Suivre et évaluer l'effectivité du quota des PDI et de personnes vulnérables dans les projets et programmes HIMO	SP-THIMO	MFSNFAH SP/CONAP GENRE PTF	X	X	X	50 000	50 000	50 000	150 000	-	150 000	
Total 3.1.3							50 000	50 000	52 000	152 000	2 000	150 000	
Action 3.1.4: Sensibilisation des acteurs des THIMO sur les violences basées sur le genre													

A.3.1.4.1	Sensibiliser les acteurs sur le VIH, MST et les abus sexuels	SP-THIMO	MFSNFAH SP/CONAP GENRE PTF	X	X	X	15 000	15 000	15 000	45 000	-	45 000
A.3.1.4.2	Mener les actions de prévention pour un dialogue entre les PDI et les populations locales	SP-THIMO	MFSNFAH Ministères sectoriels	X	X	X	15 000	15 000	15 000	45 000	-	45 000
Total 3.1.4							30 000	30 000	30 000	90 000	-	90 000
Total 3.1.										331 000	2 000	329 000
Objectif Stratégique 3.2 : Prendre en compte la protection sociale et les droits humains dans les cycles des projets HIMO												
Effet Attendu EA 3.2.1 : l'accès des hommes et des femmes à un travail décent dans le secteur des THIMO est accrue												
Action 3.2.1 : Renforcement de la prise en compte des droits humains dans les projets HIMO												
A.3.2.1.1	Sensibiliser et former les acteurs dans la prise en compte des droits humains	SP-THIMO	MID MJPEE	X	X	X	5 000	5 000	5 000	15 000	-	15 000
A.3.2.1.2	Suivre et évaluer l'effectivité de la prise en compte des droits humains dans les projets HIMO	SP-THIMO	MID MJPEE	X	X	X	50 000	50 000	50 000	150 000	-	150 000
Total 3.2.1							55 000	55 000	55 000	165 000	-	165 000
Effet Attendu EA 3.2.2 : la protection sociale des travailleurs THIMO est améliorée												
Action 3.2.2: Application des textes juridiques garantissant la protection des « travailleurs du secteur HIMO »												
A.3.2.2.1	Prendre un texte spécifique garantissant la protection juridique des travailleurs du secteur des THIMO	SP-THIMO	MFPTPS	X			5 000			5 000	5 000	-
A.3.2.2.2	Diffuser et communiquer autour des droits des	SP-THIMO	MFPTPS	X	X	X	10 000	10 000	10 000	30 000	-	30 000

	travailleurs du secteur des THIMO		Partenaires sociaux										
Total 3.2.2							15 000	10 000	10 000	35 000	5 000	30 000	
Action 3.2.3: Elaboration et mise en œuvre des dispositifs spécifiques pour les travailleurs engagés dans les travaux HIMO													
A.3.2.3.1	Mettre en place des dispositifs spécifiques et adéquats pour les travailleurs présents dans les THIMO	SP-THIMO	MFPTPS	X			5 000			5 000	5 000		-
A.3.2.3.2	Suivre et évaluer les dispositifs spécifiques à l'endroit des travailleurs engagés dans les THIMO	SP-THIMO	MFPTPS	X	X	X	50 000	50 000	50 000	150 000		-	150 000
Total 3.2.3							55 000	50 000	50 000	155 000	5 000	150 000	
Total 3.2.										355 000	10 000	345 000	
Total Axe Stratégique 3										686 000	12 000	674 000	
Axes stratégiques/Actions/Activités		Acteurs		Planification temporelle			Planification financière			Total	Financement		
Code	Activités	Responsable	Associé(s)	2022	2023	2024	2022	2023	2024		Acquis	A rechercher	
Axe Stratégique 4 : Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs impliqués en matière des THIMO													
Objectif Stratégique 4.1 : créer et développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de l'approche HIMO pour les catégories d'acteurs concernés													
Effet Attendu EA 4.1.1 : le nombre de techniciens qualifiés dans le secteur des THIMO s'est accru													
Action 4.1.1 : Mise en place d'un centre de formation sur les THIMO													
A.4.1.1.1	Construire et équiper un Centre de formation en HIMO au sein de l'ENTP	SP-THIMO	MID PTF	X	X	X	1 000 000	1 250 000	750 000	3 000 000		-	3 000 000

A.4.1.1.2	Elaborer et introduire des modules de formation en HIMO dans les établissements et les écoles techniques (ingénierie) de formation professionnelle	SP-THIMO	Etablissements d'enseignement professionnel		X	X	15 000	15 000		30 000	-	30 000
Total 4.1.1							1 015 000	1 265 000	750 000	3 030 000	-	3 030 000
Action 4.1.2 : Formation des techniciens et des artisans dans le secteur des THIMO												
A.4.1.2.1	Elaborer une base de données des techniciens et des artisans en THIMO	SP-THIMO	CT	X	X	X	10 000	10 000	10 000	30 000	-	30 000
A.4.1.2.2	Assurer la formation continue et le perfectionnement des techniciens et des artisans sur l'approche, les méthodes et les techniques HIMO.	SP-THIMO	Consultant	X	X	X	50 000	50 000	50000	150 000	-	150 000
Total 4.1.2							60 000	60 000	60 000	180 000	-	180 000
Effet Attendu EA.4.1.2 : la professionnalisation des prestataires privés en matière des THIMO est accrue												
Action 4.1.3: Formation des prestataires privés (Association, GIE, PME, bureaux d'étude) en matière de THIMO												
A.4.1.3.1	Constituer un répertoire de données sur les associations, GIE, PME et bureaux d'études	SP-THIMO	CT	X	X	X	10 000	10 000	10 000	30 000	-	30 000
A.4.1.3.2	Assurer la formation continue et le perfectionnement des associations, des PME, des GIE, des Bureaux d'étude et de contrôle sur l'approche, les méthodes et les techniques et gestion des THIMO.	SP-THIMO	Consultant	X	X	X	50 000	50 000	50000	150 000	-	150 000
Total 4.1.3							60 000	60 000	60 000	180 000	-	180 000

Total 4.1.											3 390 000	-	3 390 000
Objectif Stratégique 4.2 : Renforcer les capacités des collectivités territoriales													
Effet Attendu EA 4.2.1 : les compétences techniques et opérationnelles des collectivités territoriales sont accrues en matière de mise en œuvre des projets d'investissements à HIMO													
Action 4.2.1 : Formation des collectivités territoriales dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et de portage des projets													
A.4.2.1.1	Elaborer des modules sur l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et de portage des projets d'investissements à HIMO	SP-THIMO	CT Consultant	X	X	X	50 000	50 000	50 000	150 000	-	150 000	
A.4.2.1.2	Former les conseillers régionaux et communaux sur la maîtrise d'ouvrage et de portage des projets d'investissement à HIMO	SP-THIMO	CT Consultant	X	X	X	50 000	50 000	50 000	150 000	-	150 000	
Total 4.2.1							100 000	100 000	100 000	300 000	-	300 000	
Action 4.2.2 : Acquisition d'équipements pour l'entretien des infrastructures													
A.4.2.2.1	Suivre et évaluer le système de gestion et d'entretien des THIMO en termes d'efficacité, d'efficacité et de fonctionnalité	SP-THIMO	CT	X	X	X	50 000	50 000	50 000	150 000	-	150 000	
A.4.2.2.2	Doter les collectivités territoriales des équipements et matériels d'entretien	SP-THIMO	CT	X	X	X	100 000	100 000	100 000	300 000	-	300 000	
Total 4.2.2							150 000	150 000	150 000	450 000	-	450 000	
Total 4.2.										750 000	-	750 000	
Total Axe Stratégique 4											4 140 000	-	4 140 000
Cout Total des Activités du PAO de la SN- THIMO											36 391 000	13 095 000	23 296 000

Annexe 2 : Références bibliographiques

N°	Désignation
1.	Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)
2.	Etudes nationales Prospectives, Burkina 2025
3.	La politique nationale de l'emploi (PNE).
4.	Le code du travail.
5.	Loi N° 034- 2018/AN du 27 juillet portant pilotage et gestion du développement.
6.	La politique nationale de protection sociale.
7.	La politique nationale de décentralisation.
8.	Burkina Faso – Politique Nationale d'Assurance, maladie universelle.
9.	Document de Stratégie pour la Promotion des Approches HIMO au Cameroun.
10.	Stratégie nationale HIMO au Ghana
11.	Stratégie nationale HIMO à Madagascar
12.	Stratégie nationale HIMO en Inde
13.	Nations Unies - Agenda 2030 avec les ODD.